N° 19 — 1879 CXIVme ANNÉE Jeudi 13 Février

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS

Paraissant le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

La maison HAASENSTEIN et VOGLER à Genève, Bâle et Zurich, Francfort s. M., Hambourg, Vienne Leipsic et Berlin, reçoit pour nous les annonces de la Suisse et de l'étranger, Rodolphe MOSSE, (Zurich, Nuremberg, Vienne, Prague, Berlin, Hambourg, Brême, Francfort s. M., Strasbourg).

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 7.—
expéd franco par la poste » 8.80
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 4.—
par la poste, franco » 5.—
Pour 3 mois, » » » 2.80
Abonnements pris par la poste, 20 c. en sus.
Pour l'étranger:
Pour un an, » 15.50
Pour 6 mois. » 8.50

PRIX DES ANNONCES remises à temps De 1 à 3 lignes 50 c. De 4 à 7, 75 c. De 8 lignes et plus, 10 c. la ligne ordinaire ou son espace, 7 c. la répétition Lignes avec lettres noires ainsi que lignes des annonces tardives encore admises, 5 c. de plus. Réclames 20 c la lig. Avis mort. fr. 1 à 1.50. Annonces non-cant. 15 c. la 1re fois et 10 ensuite. Pour mettre: s'adresser au bureau 50 c. Adresses données par écrit 10 c. — Dans la règle les annonces se paient d'avance ou par remboursement, et doivent être remises la veille de la publication, avant midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — FÉVRIER 1879

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromètre en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT Direction.	Force.	ETAT du ciel	REMARQUES
10	7.2	5,2	10 9	707.9	37.8	var.	moyen	couv,	Orage à 8 1/2 h. Fort vent s.
11	5,0	3,4	5,3	703,2	21,3	S O	faib,	«	Pluie

LIMNIMÈTRE en centimèt.	TEMPÉRAT. du lac
453.0	6 0
445,0	6.0

CHAUMONT

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim	Baromètre en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT Direction	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
10	4.9	1.2	9,0	653,6	20,5	S O	fort.	couv,	Pluie s tonnerre 8 à 9 h. s.
11	0.6	0,0	3 5	649,8	18,1	«	moyen	«	Pluie, neige n. et m.-s.

Extrait de la Feuille officielle

— Le président du tribunal civil du Val-de-Travers convoque les créanciers du citoyen Charles-Frédéric dit-Fritz Rosselet-Cuche, précédemment brasseur de bière, à Couvet, pour le lundi 17 février 1879, à 2 heures après-midi, à l'hôtel de ville de Motiers, pour suivre aux opérations de cette liquidation.

— Le président du tribunal civil du district du Locle convoque tous les créanciers et intéressés au passif de la masse en faillite du citoyen Louis Gabus, qui était fabricant d'horlogerie aux Brenets, à se rencontrer à l'hôtel de ville du Locle, le samedi 15 février 1879, dès les 9 heures du matin, aux fins de suivre aux opérations de cette faillite.

IMMEUBLES A VENDRE

Enchères d'immeubles.

En exécution d'un jugement d'expropriation rendu par le tribunal de Boudry à la date du 8 janvier 1879, contre le citoyen Auguste-Henri Mellier ffeu David-Louis, cultivateur à Bevaix, il sera procédé par le juge de paix du cercle de Boudry, siégeant à l'hôtel-de-ville du dit lieu, mardi 11 mars 1879, à 9 heures du matin, à la vente par enchères publiques des immeubles suivants:

1° Une propriété à la rue dessus du village de Bevaix, consistant en maison d'habitation et de rural, un verger au nord d'environ 6 ares 75 centiares (2 émines), et une vigne contiguë d'environ 3 ares 50 centiares (1 ouvrier); le tout joûte: ouest Alfred de Chambrier et l'hoirie de Henri-François Mellier, nord la Vy d'Etraz, bise Henri Philippin, sud la route cantonale.

2° Une vigne à Bazuge ou à l'Ecluse, rière Bevaix, d'environ 7 ares 22 centiares, joûte ouest Gottlieb Rubely, nord Jean-Pierre Porret, est veuve de Jean Mellier, sud le lac.

3° Une vigne au Châtelard, même territoire, d'environ 4 ares 40 centiares, joûte ouest, nord et sud les hoirs d'Henri-Fs Mellier, est l'hoirie de David-Alexandre Mellier.

Donné pour être inséré trois fois dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*.

Boudry, le 10 février 1879.

Le greffier de paix,
NEUKOMM.

Vente d'immeubles à Auvernier

On vendra par voie d'enchères publiques, à Auvernier, **le samedi 22 février 1879, dès 7 heures du soir, à l'hôtel du Lac,** les immeubles suivants appartenant à la succession de **Jean-Louis Chautems,** savoir:

1° **Une maison à Auvernier,** à l'usage d'habitation et dépendances, avec jardin attenant. Limites: nord MM. Wuthrich et A. Galland-Poyet, est la rue du village, sud MM. Feissly et Rubeli, ouest la ruelle du Bugnon.

2. **Aux Rochettes,** verger et vigne de 984 mètres carrés (2 3/4 ouvriers).

3. **A Lerin,** vigne de 427 mètres carrés (1 1/8 ouvrier).

4. **Aux Pistoules du haut,** rière Corcelles et Cormondrèche, une vigne de 350 mètres environ (1 ouvrier).

5. **Aux Pistoules du bas,** même territoire, une vigne d'environ 700 mètres carrés (2 ouvriers).

6° **A Ruau,** territoire de Colombier, vigne d'environ 1280 mètres (3 2/3 ouvriers). Limites: nord M. Daniel Kramer, est les hoirs de Benj. Junod, sud Mme Rubeli, ouest M. Louis Perret,

S'adresser pour renseignements au notaire Roulet, à Peseux ou Neuchâtel.

Vente immobilière à Auvernier

On offre à vendre de gré à gré une maison située au bas du village d'Auvernier. Cet immeuble, agréablement exposé au midi, limité de trois côtés par des places et rues publiques et possédant comme dépendance immédiate un bon jardin potager, renferme trois logements, des caves assez spacieuses et un local à l'usage d'atelier, donnant au nord sur la voie publique.

L'entrée en jouissance peut être très prochaine.

S'adresser pour voir l'immeuble à M. Gasser-Zoller, et pour les conditions de vente au notaire Bonnet, à Auvernier.

Enchères d'immeubles.

Ensuite d'un jugement d'expropriation rendu par le tribunal civil du district de Neuchâtel, le 15 janvier 1879, il sera procédé par le juge de paix du cercle de St-Blaise, siégeant à l'hôtel municipal de St-Blaise, le mardi 4 mars 1879, dès les 10 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble ci-après, exproprié à la masse bénéficiaire de défunt Ed. Juillard-Anker, quand vivait fabricant d'horlogerie, à Marin.

Cet immeuble, plus spécialement connu sous le nom de « Fabrique de Marin, » renferme un atelier d'horlogerie, plusieurs logements; il a comme dépendances une cour, jardin, verger et deux bâtiments à destination de bûcher, hangar, fenil et atelier de forgeron, et peut être utilisé pour toute espèce d'industrie.

Le dit immeuble est désigné au cadastre de la Municipalité de Marin comme suit:

Article 337. **La Fabrique,** bâtiments, places, jardin et pré de 298 perches 50 pieds. Limites: nord 395, est 136, 474, 440, 137, 91, 55, 340, 511, 484; sud 119; ouest 337.

SUBDIVISIONS:

Plan f° 23, n° 23. La Fabrique, place de 69 perches, 20 pieds (623 mètres).

Plan f° 23, n° 24. La Fabrique, logement de 45 perches, 40 pieds (409 mètres).

Plan f° 23, n° 25. La Fabrique, grange, écurie, de 21 perches, 80 pieds (196 m.).

Plan f° 23, n° 26. La Fabrique, étable à pores, 3 perches, 20 pieds (29 mètres).

Plan f° 23, n° 27. La Fabrique, jardin, 22 perches, 90 pieds (206 mètres).

Plan f° 23, n° 28. La Fabrique, pré de 136 perches (1224 mètres carrés).

Les conditions de la vente seront lues avant les enchères.

Donné pour être inséré trois fois dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*.

St-Blaise, le 24 janvier 1879.

Le Greffier de paix.
G. HUG.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

On vendra par voie d'enchères publiques, **samedi 15 février, dès 2 h. du soir, faubourg de la route de la Côte n° 5, maison Monnard,** un mobilier composé des meubles suivants: 2 lits complets, 1 secrétaire plaque marbre, 1 canapé, 1 commode, 1 bureau, 1 table de nuit, 1 table ovale, 1 dite demi-lune, 1 dite à ouvrage, 1 glace cadre doré, 1 cartel, 2 fauteuils, 7 chaises, 2 buffets, du linge et d'autres objets.

Les montes auront lieu au comptant.

Greffe de paix.

Vente de chêne sur pied.

Le Conseil communal de Hauterive vendra sur pied aux enchères publiques, lundi prochain 17 courant, dès 7 1/2 h. du soir, dans la salle de l'auberge de commune, 15 lots chêne, de 15 plantes chacun, dans la forêt des Râpes, aux conditions qui seront lues au préalable.

Hauterive, le 11 février 1879.

Au nom du Conseil, *le secrétaire.*

Vente mobilière

M. Neuhaus vendra, le lundi 17 février, au Pont de Thielle, par enchères publiques, les objets ci-après désignés: lits, canapés, commodes, grandes et petites tables, tables à ouvrage, tables de nuit, linge, batterie de cuisine et autres objets dont le détail serait trop long.

ANNONCES DE VENTE

L'ENTREPOT, faubourg du Lac 21, Neuchâtel, est autorisé à vendre, à prix exceptionnellement réduits, les meubles suivants, en liquidation: bois de lit en noyer et sapin verni, à une et deux personnes, avec sommiers neufs et de rencontre.— Commodes en noyer, sapin blanc et sapin verni. — Lavabos noyer, dessus marbre et dessus bois peint.— Tables rondes et carrées. Tables à coulisses, tables de nuit noyer, dessus bois et dessus marbre, tables de nuit tout sapin verni. Canapés de tous genres, divans-lits mécanique, fauteuils, chaises rembourrées, viennoises, etc.; chauffeuses, chaises-mécanique dites universelles, pour enfants (formant poussette, berce, etc.).

PASTILLES D'EMS

préparées avec les sels de célèbres sources d'Ems, efficaces et recherchées contre les maux de la gorge et de la poitrine. En dépôt en boîtes plombées, à

Neuchâtel, pharc Jordan.

Dépôt général pour la Suisse: pharmacie Fueter, à Berne.

Le dépôt de l'ouvroir est transféré au magasin de M. Rychner, rue du Seyon. Il est abondamment approvisionné de chemises, caleçons, camisoles, etc., de toutes grandeurs.

Il y a aussi beaucoup de boules à feu à vendre à l'Ouvroir.

Mme CHOPARD prévient sa clientèle qu'à dater du 1er février elle a remis son magasin de

Modes, lingeries et nouveautés

à Mlle GOUMŒNS, RUE DU SEYON 6,

qu'elle recommande particulièrement aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'elle s'efforcera de mériter par son travail soigné et la modicité de ses prix.

Dans le même magasin, on demande pour de suite une apprentie. — Mlle Goumœns conservera son dépôt d'eau pour les cheveux.

Pour cessation de commerce, au magasin de fourrures, Terreaux 5, on liquidera jusqu'à fin février, toutes les marchandises restant en magasin.

Charcuterie de l'Emmenthal,

4, rue St-Maurice 4,

VIS-A-VIS DU CAFÉ STRAUSS

On y trouve toujours des cervelas frais de Zurich, saucissons au foie, viande fumée, jambons fumés et désossés, aussi pour manger crus, en toutes grandeurs, saucissons de langues de l'Emmenthal, gendarmes, etc., etc. Se recommande.

S. WYNISTORF-HOWALD.

On offre à vendre les articles suivants: un secrétaire en noyer, un lit complet, bois en noyer, sommier à ressorts, matelas crin animal, une table ronde, une table de nuit, un potager avec ses accessoires, un canapé, un cartel, glaces, tableaux, etc. S'adr. Boine 5, au 1er à droite.

A vendre un chien d'un an, race St-Bernard, forte taille. S'adresser au bureau d'avis. 726

On offre à vendre à de favorables conditions, un char à pont presque neuf et léger. S'adresser à M. Léon Berner, maréchal, à Colombier.

A vendre, en-dessous du prix, un fauteuil Voltaire, entièrement neuf et garni en velours vert. S'ad. chez M. Œttinger, tapissier, au faubourg.

Tourbe, coke et bois

à vendre en gros et détail, à prix raisonnable, chez Jean Rothen, rue des Chavannes 13, au 1er, derrière.

FABRIQUE DE CADRANS LUMINEUX

pour montres et pendules en tous genres. Prix très modiques. S'adr. à A. Lambelet-Lebet, Vauseyon 10.

573 D'occasion, un grand lit en noyer, à deux personnes, presque neuf avec son sommier. S'adresser à M. B. Barrelet, Faubourg du Lac 21.

Bois de chauffage.

Perches pour entrepreneurs,
Echalas sciés et fendus.
Chez Moullet, au Vignoble, à Peseux.

Médaille d'or, Paris 1878.

FARINE H. NESTLÉ

GRAND DIPLOME D'HONNEUR

MÉDAILLES D'OR à diverses EXPOSITIONS

CERTIFICATS NOMBREUX des premières AUTORITÉS MÉDICALES

Marque de Fabrique

ALIMENT COMPLET POUR LES ENFANTS EN BAS-AGE

Supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage, digestion facile et complète. — Se vend dans toutes les bonnes pharmacies et drogueries.

Pour éviter les nombreuses contrefaçons, exiger sur chaque boîte la signature de l'INVENTEUR

Henri Nestlé, Vevey (Suisse).

MAISON WUITHIER NEUCHATEL Rue du Bassin n° 2. MAISON WUITHIER

La succursale d'une des premières fabriques de Lyon vient d'ouvrir un magasin à Neuchâtel.

Cette maison offre à l'honorable public de la ville et des environs une grande quantité de marchandises haute nouveauté, consistant en soierie et lingerie, telles que : faille, foulards noirs pour robes, rubanneries en toutes nuances, foulards blancs et couleurs, grand choix de cravates de messieurs, choix immense de cravates en tous genres pour dames. Tabliers, gaze pour voilettes, jupons, pantalons, corsets, cols, manchettes, cols marins, bavettes, faux-cols, parures Richelieu, gants castor, gants glacés de Grenoble, 1re qualité.

Toutes ces marchandises seront vendues à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Faille noire, depuis	fr. 4»90 le m.	Corsets baleine, —	fr. 3»25
Foulards, larg. 80 c/m.,	fr. 2»90 —	Corsets d'enfants, —	fr. 1»20
Rubans faille, depuis	fr. 0»40 —	Assortiments, —	fr. 1»20
Rubans pr ceintures, depuis	fr. 1»10 —	Parures Richelieu, —	fr. 2»20
Gaze pour voilettes, »	fr. 1»70 —	Cols, —	fr. 0»30
Foulards blancs et couleurs	fr. 0»80	Manchettes, —	fr. 0»40
Tabliers, depuis	fr. 1»30	Cols marins, —	fr. 0»30
Cravates soie —	fr. 0»50	Bavettes, —	fr. 0»30
Cravates dentelle, —	fr. 0»80	Faux-cols, pr 1/2 douzaine	fr. 1»80
Cravates de messieurs —	fr. 0»20	Gants castor,	fr. 0»80
Jupons, —	fr. 2»90	Gants glacés de Grenoble,	
Pantalons, —	fr. 1»80	1re qualité,	fr. 2»20

Le public est cordialement invité à venir visiter ce nouveau magasin, vraiment extraordinaire comme bon marché.

Prix fixe. Ad. UCHAN. Prix fixe.

Les véritables Préparations de Coca du Dr Sampson uniquement chez Dr Weinrauss Mohren-Apoth. Mayence

la boîte Frcs 4 le Flacon Frcs 4.50

(d'après la taxe pharmac. 1 boîte frs 4 6 boîtes 22 frs.), protégées seules les effets salutaires de la plante la Coca, dont elles contiennent les principes les plus efficaces. Le manque total, dans les Andes, **d'Asthme et de maladies tuberculeuses**, n'est dû, d'après **Alex. de Humboldt**, qu'à l'usage quotidien de la Coca, depuis les temps les plus reculés. Tous les voyageurs de l'Amérique du Sud, ainsi que les coryphées de la Science de tous les pays, s'accordent à reconnaître qu'aucune plante terrestre n'agit plus efficacement sur les organes de la **respiration** et de la **digestion**, tout en fortifiant constamment et énormement les systèmes nerveux et musculaire, que la Coca, (qui seule soutient et conserve les forces du Péruvien dans ses plus rudes travaux.)

D'après les expériences pratiques du Dr Sampson, secondé par Humboldt lui-même, les pilules de Coca, différemment composées pour les différents groupes de maladies, ont prouvé leur valeur depuis **plus d'un demi-siècle**, avec un succès toujours croissant, même dans les cas les plus désespérés, les pilules de Coca No I contre **les affections de la gorge**, de la **poitrine** et **des poumons**; les pilules No. II et le vin de Coca contre les **maladies du bas-ventre**, de l'estomac, du foie et **les affections hemorrhoïdales**; les pilules de Coca No. III sont indispensables et n'ont pas trouvé leurs rivales contre les faiblesses de nerfs en général (hypochondrie, hystérie, **migraine** etc), contre les états de faiblesse spéciaux (pollutions, impotence etc.) Instructions du Prof. Sampson sur leur emploi, gratis et franco par la **Mohren-Apotheke** à **Mayence** et ses dépôts :

Neuchâtel : E. Bauler, pharmacien. — **Lausanne** : Behrens fils, pharmacien. — **Genève** : Burkel frères, droguerie médic. — **Berne** : A. Brunner, pharmacien.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878.

La SEULE MÉDAILLE D'OR

de tous les produits de Maïs

a été décernée à cette Exposition à la

MAIZENA.

Cette farine délicieuse, extraite du maïs blanc de l'Amérique,

avait déjà reçu aux Expositions antérieures 22 MÉDAILLES.

Elle s'emploie, de préférence à tout autre aliment farineux, dans les *Hôpitaux les plus renommés* de l'Europe et de l'Amérique *pour nourrir les enfants*, les *faibles* et les *malades*. Elle est si légère, qu'elle ne demande pour ainsi dire ni appétit ni digestion. Recommandations les plus sérieuses de la part de la **Société Royale de Pharmacie** de Belgique dans son rapport sur les aliments médaillés à l'**Exposition d'Hygiène de Bruxelles 1876.** (Voir le Prospectus qu'on donne gratuitement chez les épiciers, etc.) Rien de plus délicieux ni de plus facile à préparer que les *Gâteaux*, les *Puddings*, les *Crêmes* de Maizena. Ils sont déjà introduits depuis quelque temps à la **Cour Impériale de Vienne**, ainsi-qu'à la **Chambre** et au **Sénat** de **Versailles**.

La **MAIZENA** est très substantielle et ÉCONOMIQUE.

Se vend chez les principaux épiciers et pharmaciens.

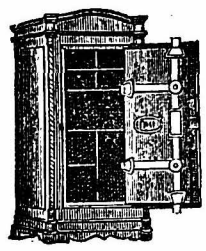

F. HALDENWANG

BOINE 10.

Grand choix de **COFFRES-FORTS** et **POTAGERS**, à prix réduit.

Société des Usines de Vevey et Montreux

PRODUITS ALIMENTAIRES

Marque de Fabrique

ZEA

Farine alimentaire indispensable pour tous ceux qui désirent un aliment complet sain, à bon marché et promptement préparé. Prix du potage, **4 c.**, demande 10 minutes de cuisson, peut être associé avec les œufs, le jus de viande, le beurre, l'oignon, etc. Prix : 1/2 k., 60 c.; le k. 1 fr. 20.

Soupe lactée Ctli

ALIMENT COMPLET

pour nourrissons.

Cette farine se distingue des autres produits similaires en ce qu'elle ne bouffit pas les enfants, et leur donne l'alimentation qui se rapproche le plus du lait de la mère. Elle supporte longtemps l'action de l'air sans s'altérer. Prix de la boîte : 1 fr. 20

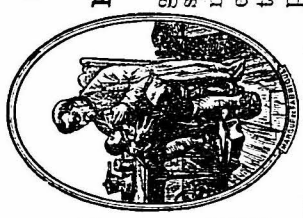

Chez tous les bons épiciers. Exiger les marques de fabrique. Dépôt général pour la Suisse romande, chez MM. J. GRANDJEAN & Ce, rue du Rhône, GENÈVE.

Tous les jours

MORUE DESSALÉE

à 60 centimes la livre.

au magasin de comestibles CHARLES SEINET, rue des Epancheurs 8.

LA

Maison Garric d'Agen

propriétaires et négociants, offre les divers crûs de ses rayons qui se vendent généralement comme Côtes Bordeaux (à cause de la similitude et de la proximité), à un prix vraiment exceptionnel.

Soit pour fr. 100 la barrique, elle envoie des vins prêts à être mis en bouteilles; elle en livre même pour 90 fr. Le tout, logement compris (façon Médoc), vendu en gare d'Agen, droits de régie en sus, payement facultatif. (Fournir bonnes références.)

On procure aussi des vins au-dessous de ce prix, et des pruneaux à la saison.

NB. Ceux qui désirent recevoir moins d'une barrique, auront à payer fr. 5 en plus, pour dif[illegible] de logement.

(Que l'on s'informe). (MagP-62/I-B)

Boulangerie Hummel

rue du Temple-Neuf 7.

Toujours pain de Graham et gougelhopfs le samedi. Tous les lundis gâteaux au fromage.

Levure de Strasbourg fr. 1»20 la liv.

AVIS

Le soussigné prévient le public qu'il vient de reprendre la suite du magasin de Mme Huguenin-Dardel, à Peseux. Il espère par des marchandises de choix ainsi qu'un service prompt et avenant mériter la confiance qu'il sollicite.

Il sera toujours bien assorti en étoffes diverses, toiles de coton, doublures, chaussures, etc., etc. CHARLES TILLIOT.

Par occasion, un solde de chaussures pour enfants aux prix de factures.

A vendre 500 bout. Faub. de l'Hôpital 8.

Caves L. WITTNAUER.

Les personnes qui désirent du vin blanc ou rouge, mis en bouteilles sur lies, parfaitement limpide et mousseux, pour fin mai, sont priées de se faire inscrire aux Tourelles.

J.-ALBERT DUCOMMUN,

Commissionre en horlogie, Neuchâtel,

offre des mouvements ancre et cylindre, remontoir et à clef, de toutes grandeurs et en tous genres, avec échappements faits et non faits. — Rue du Musée 4.

LIQUIDATION

14, RUE DE L'HOPITAL 14,

A. KNAPP

informe les dames de la ville et des environs qu'il a encore un beau choix de bandes brodées, dentelles, sorties de bals, corsets et gants de peau de 1 à 4 boutons depuis fr. 1, le tout au-dessous du prix de facture.

BONNE OCCASION

679 A vendre : meubles de salon et autres, garniture de cheminée, glace, pendule, candélabres, draps de lit. On peut voir ces objets pendant toute une semaine. S'adr. au bureau d'avis.

Au magasin d'épicerie **Paul Miéville**, à Colombier.

DÉPOT des VINS MOUSSEUX

DE

M. Louis Mauler, à Motiers-Travers.

PRIX DES VINS :

Cortaillod mousseux blanc

1re qualité, à fr. 2»50 la bouteille.

Grand vin mousseux blanc perlé

qualité supérieure, à fr. 3 la bouteille.

Occasion.

Faute d'emploi, à vendre très bon marché deux excellentes machines à coudre. S'adr. au magasin du Printemps, en ville.

Œufs frais

à fr. 1»20 la douzaine, au magasin de comestibles CHARLES SEINET, rue des Epancheurs 8.

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter de rencontre un petit char avec ou sans brancard. S'adr. à la pharmacie Baillet.

A LOUER

A louer, pour le 1er mai, à la rue des Moulins 30, au rez de-chaussée, une chambre non meublée, pouvant être utilisée aussi comme entrepôt ou magasin. S'adr. au bureau Colomb, Seyon 17, ou chez M. Memminger.

Pour un ménage sans enfants, à louer, chez L. Meylan, à Cormondrèche, un joli petit logement de 2 chambres et dépendances, au soleil et vue sur le lac.

A louer pour St-Georges 23 avril prochain, la forge communale de Fenin, avec un logement et dépendances. S'adr. d'ici au 15 mars prochain au soussigné.

Fenin, le 11 mars 1879.

Au nom du Conseil communal :
Le secrétaire, J.-E. Dessoulavy.

724 Petite chambre meublée. Ecluse 29, au magasin.

723 A louer une belle chambre meublée. Grand'rue 8, au 3me.

672 A louer un appartement avec jardin et dépendances. S'adr. Rocher 2, au 1er étage.

A AMODIER le closel des Esserts, rière Valangin, de 21 poses anciennes. S'adr. à M. Perrin, notaire, à Valangin.

A St-Blaise, un joli logement composé de trois chambres, cuisine et dépendances. S'adr. à Louis Droz, au dit lieu.

614 A louer pour St-Jean prochaine, un bel appartement de 6 pièces et grandes dépendances. Conditions avantageuses. S'adr. rue de l'Industrie 17, au 2me.

Un petit et agréable logement à des personnes tranquilles. S'adr. Gibraltar 1.

619 A louer, quartier du Palais, un appartement composé de quatre grandes et deux petites chambres, avec les dépendances, eau et gaz. Vue complète sur le lac et sur la route de la gare. L'époque d'entrée peut être fixée à convenance réciproque. S'adresser pour renseignements à MM. frères Morel, faubourg.

A louer, quai du Mont-Blanc, deux appartements de 6 à 8 pièces et dépendances, avec jardin, terrasse, balcons. S'adr. de 9 à 11 h. du matin, à M. Perrier, architecte, à l'Evole.

712 Jolie chambre à louer de suite pour un monsieur comme il faut. Industrie 13, au plain-pied.

713 A louer pour de suite une belle grande chambre non meublée, rue St-Maurice 1, au 2me.

716 A louer deux chambres meublées, ensemble ou séparément; prix raisonnable. Rue de l'Industrie 24, au 3me.

Plusieurs chambres et appartements à louer pour de suite et pour la St-Jean. S'adresser chez Degoy-Faivre, marchand de paniers rue de Flandres 7. A la même adresse, toujours du bon mont-dore.

709 Chambre meublée, indépendante, pour deux coucheurs. Rue des Moulins 5, au 2me, devant.

A louer de suite une belle chambre meublée. Vue des Alpes. Faubourg de la Promenade 17.

A louer **de suite** un appartement de 3 chambres et dépendances, remis à neuf, 2me étage, rue du Tertre 8. S'adr. à M. Nofaier, maître boucher.

695 Chambre chauffable pour un coucheur rangé. Rue du Château 7, au 1er.

694 Chambre meublée à louer. Rue Purry 6, au second.

A louer dès maintenant, à Trois-Portes, un logement de deux chambres, cuisine, bûcher et portion de jardin. — S'adresser Trois-Portes 12.

A louer pour St-Jean, un grand local pour atelier, avec grande cour et dépendances. S'adr. à G. Winther, Ecluse 17. — A la même adresse, à vendre faute d'emploi, un établi de menuisier, une scie circulaire à pédale, des rabots et une grande presse pour relieur.

705 A louer une belle grande chambre meublée, indépendante, vue sur la rue. Rue de l'Hôpital 15, 3me. — A la même place, quelques centaines de bouteilles fédérales, litres et autres.

675 Jolies chambres meublées, Terreaux 10.

474 Chambre meublée pour un monsieur, rue du Môle 6, au 3me.

531 A remettre de suite, à une femme de journée, une chambre non meublée, remise à neuf, avec fourneau et galetas. S'adr. chez M. Stefan, rue du Temple-Neuf 24, entrée par la cour.

A louer à Vieux-Châtel un logement remis à neuf, de 4 chambres et dépendances, avec balcon, vue sur le lac et les Alpes. S'adr. pour le voir à Mlle Ritter, Vieux-Châtel 2.

ON DEMANDE A LOUER

Demande à louer.

Pour le 31 mars prochain, on demande à louer à Neuchâtel, un appartement de **4, 5 ou 6 pièces**, au 1er ou 2me étage. Une pièce devant servir comme bureau serait désirable au plain-pied. Adresser les offres de suite à l'**Agence générale, Evole 9.**

707 Un ménage sans enfants, propre et soigneux, demande à louer pour St-Jean un appartement de 4 à 5 pièces. S'adr. au bureau.

696 Un ménage de deux personnes, d'âge mûr, sans enfants, connaissant les deux langues, voudrait trouver une place de concierge, à défaut, un logement de deux ou trois chambres, cuisine et dépendances. S'adr. rue des Fausses-Brayes 3, au premier.

Un ménage sans enfants demande pour St-Jean prochaine un logement au soleil, de 3 chambres avec dépendances; de préférence dans les environs du quartier du Palais. Adresser les offres à l'étude Wavre.

662 On demande, pour une dame que son travail appelle à être absente pendant la journée, une pension et une chambre dans une honorable famille et dans une bonne situation. Adresser offres avec prix, case 188, Neuchâtel.

OFFRES DE SERVICES

722 Deux jeunes filles bien recommandées demandent, pour leur premier service, l'une une place de fille de chambre, l'autre pour tout faire dans un ménage. S'adr. au bureau de la feuille.

Une fille de la Suisse allemande, qui vient de terminer son apprentissage chez une tailleuse à Lucerne, désire se placer dans la Suisse française, de préférence dans le canton de Neuchâtel, où elle pourrait apprendre le français. Pour plus de renseignements s'adr. à J.-C. Tschopp, commissionnaire, à Wohlhausen.

On désirerait placer une jeune fille allemande de 17 ans dans une maison particulière pour aider dans le ménage et se perfectionner dans la langue française. S'adresser sous les init. G. Z. 331, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Neuchâtel. H-538-N.

721 On cherche à placer une fille de bonne conduite dans une bonne famille de Neuchâtel ou des environs, pour faire le ménage. S'adr. au café du Mexique, en ville.

Un jeune homme de la Suisse allemande, parlant déjà bien le français, cherche une place comme garçon de magasin, commissionnaire, valet de chambre ou pour une autre occupation. Ce qu'il désirerait, c'est de pouvoir se perfectionner dans la langue française. Il demanderait l'entretien complet et un petit salaire. Certificats à disposition. S'adr. à M. Paul Jaquet, instituteur, à Peseux. (H-530-N)

DEMANDE DE PLACE

Une brave fille, bien au courant de la cuisine et des autres travaux du sexe, sachant aussi bien le soin des enfants, désire, pour la fin du mois d'avril, une place chez une honnête famille de la Suisse française, où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue. S'adresser sous chiffre W. 246, à l'office de publicité de **Rodolphe Mosse, Zurich.** (M-68-c)

Un jeune homme fort et robuste cherche une place de domestique. Il sait soigner un jardin et le bétail. S'adr. à M. Albert de Merveilleux, à la Coudre.

710 Une fille qui parle les deux langues s'offre pour faire le ménage d'une ou deux personnes. Bons certificats. Entrée à volonté. S'adresser au bureau du journal.

Une fille de toute confiance, d'une 40e d'années, désire trouver une place de cuisinière dans un petit ménage; elle peut entrer de suite. Pour renseignements, s'adresser au magasin Woodey-Suchard, Neuchâtel.

715 Une fille de 21 ans cherche à se placer de suite pour faire un bon ordinaire; s'adr. à l'Aigle Noir, rue Fleury.

717 Une bonne cuisinière demande une place. Bons certificats. S'adr. à Mme Schneiter, rue du Neubourg 15, au 2me.

692 Un jeune homme âgé de 26 ans, parlant allemand et français et possédant de bons certificats, demande une place de valet de chambre ou garde-malade dans une honorable famille, pour le 1er mars. S'adresser chez M. Emile Bierri, maître-tailleur, rue du Seyon 15, Neuchâtel.

Une jeune fille pourvue de certificats, qui sait faire un bon ordinaire, cherche à se placer pour de suite. S'adr. à Mme Weber, ruelle Breton 1.

701 Une jeune Allemande très recommandable, sachant bien coudre et repasser, ainsi que le français, cherche une place comme femme de chambre dans une bonne famille. S'adr. au bureau.

Une personne d'âge mûr, connaissant les deux langues, qui sait faire un bon ordinaire, voudrait se placer dans un petit ménage pour le 1er mai. Bons certificats. S'adr. chez Mme Œhen, rue Fleury 2.

689 Une fille de 21 ans, robuste, parlant français et allemand, cherche une place de femme de chambre ou de bonne pour le 1er mars. S'adr. chez Mme Œhen, rue Fleury 2.

CONDITIONS OFFERTES

On demande pour le commencement de mars un bon domestique sachant soigner les vaches; inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. à Jean Bauer, pépiniériste, à Corcelles.

725 On demande pour le 1er mars une bonne cuisinière, robuste et de toute moralité. S'adr. rue du Môle 3, au 1er.

Mme Albert de Coulon, ruelle Vaucher 3, demande une bonne de confiance, entre 25 et 35 ans, parlant un bon allemand, sachant très bien coudre et raccommoder. Se présenter le matin entre 8 et 10 heures ou le soir de 7 à 8 h.

On demande à Colombier au café du Commerce, une sommelière; inutile de se présenter sans preuve de moralité.

Une fille propre et active, sachant bien faire la cuisine, trouverait à se placer pour le mois de mars chez Mme Albert Bovet, Terreaux 8.

718 On demande de suite une très bonne cuisinière. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau de la feuille.

On demande un domestique connaissant la culture du jardin et de la vigne. S'adr. Crêt-Taconnet 2.

PLACES OFFERTES ou DEMANDÉES

727 **Une Neuchâteloise d'âge mûr, recommandable, qui connaît le français et l'allemand, cherche une place de demoiselle de magasin, gouvernante, dame de compagnie auprès d'une personne âgée, pour diriger un ménage ou pour soigner la lingerie d'un hôtel, dans ce canton ou dans une famille étrangère. Le bureau du journal indiquera.**

720 Un jeune homme muni d'excellents certificats et références, désire trouver une place de

COMMIS-COMPTABLE

soit dans la localité ou au dehors. S'adr. sous les initiales R. P, poste-restante, Neuchâtel.

AGENCE GÉNÉRALE SUISSE autorisée

Ed. LEMP Fils, à NEUCHATEL.

Pologne. On demande, pour la Pologne, une demoiselle de 20 à 25 ans, pouvant enseigner la langue française dans un institut de jeunes demoiselles. **Bon gage, voyage payé.** S'adresser par écrit et envoyer recommandations et photographie à l'agence ci-dessus.

Une jeune demoiselle de Berne, ayant fait un apprentissage de **modiste**, désirerait se placer comme assujettie ou petite ouvrière dans un bon établissement de la Suisse française pour se perfectionner. S'adresser à M. **Strasser,** agent, à **Berne.** (M-469-Z)

670 Une jeune fille connaissant les deux langues aimerait entrer dans un magasin de mercerie, quincaillerie, confiserie ou épicerie, pour se perfectionner, elle regarderait moins au salaire qu'à une vie de famille. S'adr. sous les initiales C. Z. 12, au bureau de la feuille.

On demande une assujettie ou ouvrière tailleuse. S'adr. à Mme Fidon, tailleuse, à St-Blaise.

691 On demande une occupation convenable pour un jeune homme de passé 16 ans, qui a reçu une bonne instruction, possédant une belle écriture et beaucoup de goût pour le dessin. S'adr. au bureau d'avis.

APPRENTISSAGES

Une maison de banque de la ville demande deux apprentis. — S'adresser par lettres C. C. & C., case 167, à la poste.

UN APPRENTI

trouverait à se placer à la papeterie, fabrique de registres, reliures, J. PERNA, rue Purry 4.

703 On demande un apprenti boulanger, de toute moralité. S'adr. au bureau de la feuille.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Trouvé en ville un sécateur. Le réclamer à Robert, garde-municipal, faub. de l'Hôpital 28.

On a perdu vendredi soir, d'Auvernier à Colombier, un médaillon mosaïque de Florence. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter contre récompense à Mmes Perrochet, à Auvernier.

AVIS DIVERS

CERCLE LIBÉRAL
DE
NEUCHATEL

MM. les membres du Cercle sont convoqués en **assemblée générale** pour le **samedi 15 février 1879**, à 8 heures du soir.

Ordre du jour :
Reddition des comptes.
Nomination du Comité.
Vente des vieux journaux.

Compagnie des Vignerons
de la Paroisse de St-Blaise.

Les propriétaires, membres de la Compagnie des Vignerons, sont convoqués en assemblée générale annuelle le samedi 15 février 1879, à 10 h. du matin, dans la salle de l'hôtel municipal, à St-Blaise.

Ordre du jour :

1° Reddition des comptes de l'exercice de 1878.
2° Rapport de MM. les visiteurs.
3° Propositions individuelles.
4° Distribution des primes aux vignerons.

Le Comité.

La **Société des Sciences naturelles** sera assemblée le jeudi 13 février 1879, à 8 h. du soir, au Collège.

CAUSERIE
SUR LA
GRAPHOLOGIE
par M. **Albert de ROUGEMONT**

JEUDI 13 FÉVRIER, à 5 h. du soir,
Salle circulaire du Gymnase,
au profit d'une jeune orpheline estropiée.
Prix d'entrée: fr. 1»50.
Moitié prix pour les collèges et les pensions.

Société de l'immeuble Fornachon
Assemblée générale ordinaire, vendredi 14 février, à 8 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

Ordre du jour :
1. Rapport du Comité.
2. Comptes de 1878.
3. Fixation et paiement du dividende, séance tenante.

Le Comité.

Société cantonale neuchâteloise
DES VIGNERONS

Le Comité central pour l'année 1879 siège à Boudry. Le Comité.

Berne. — Pensionnat de demoiselles.

Se recommande pour les langues. Institutrices allemande et anglaise dans la maison. Prix modérés. Meilleures références. S'adresser pour prospectus à Mme **Besire**, Friedheim-Schœnegg, **Berne**. (H-100-Y)

Société d'utilité publique.

Conférence du Samedi 15 févr., à 8 h. au CHATEAU :

Histoire du costume et des mœurs

par M. A. BACHELIN.

PARAGRÊLE

MM. les assurés sont avisés qu'à teneur des Statuts, le montant des primes pour l'année courante doit être versé avant le 1er avril.

Les paiements peuvent se faire, soit directement à Neuchâtel, chez l'agent de la Société, soit chez l'un des membres du Comité des délégués, savoir :

MM. Bonjour, notaire, au Landeron.
Alex. de Dardel, à St-Blaise.
Paul Guye, à Champreveyres.
Jean de Merveilleux, à Neuchâtel.
Borel des Charmettes, id.
Rodolphe Schinz, id.
Jean de Montmollin, id.
Victor Colin-Vaucher, à Corcelles.
Baillot, not., à Boudry.
Fréd. Leuba, à Colombier.
Ed. Berthoud-Coulon, à Cortaillod.
Alfred Borel, à Bevaix.
Gustave Lambert, à Chez-le-Bart.
Louis Humbert, à St-Aubin.
Henri de Buren, à Vaumarcus.

Les primes non payées le 31 mars seront prises en remboursement par la poste.

MM. les propriétaires qui ne font pas encore partie de la Société, et qui désirent se faire assurer, sont invités à faire parvenir sans retard leur demande chez l'une des personnes ci-dessus.

L'agent : J. WAVRE, avocat.

CHANÉLAZ

L'installation d'un calorifère me permet de mettre la

Grande salle du CASINO

à la disposition des sociétés pour repas, assemblées, bals, etc., sur demande.

(H-420-N) E. Falcy-Ecuyer.

Dans la famille d'un pasteur, domiciliée près Berne, on désirerait recevoir en échange d'une jeune fille de 14 ans, un jeune garçon à peu près du même âge ; il pourrait fréquenter les écoles de la ville ou un pensionnat de jeunes garçons qui se trouve dans l'endroit même, où il aurait l'occasion d'apprendre la langue allemande, etc. L'échange pourrait avoir lieu fin avril ou commencement du mois de mai. S'adr. à **M. E. Lambert**, conservateur des hypothèques, à Neuchâtel.

AVIS Le soussigné se recommande à l'honorable public de la ville et des environs pour les réparations de meubles et de menuiserie à domicile, etc. James LANDRY,
Grand'rue 4, et Chavannes 12, au 1er.

Un **ex-horloger disposant de quelques mille francs**, désire entrer comme intéressé dans une maison de commerce où il trouverait de l'occupation. — Adresser les offres à l'**Agence Générale**, Evole 9, Neuchâtel.

Pension.

Un jeune homme, avec des préliminaires suffisants, désirerait se placer pendant 5 à 6 mois, de préférence chez un maître d'école, pour se perfectionner dans la langue française. Offres sous chiffre L. 70, à **Rodolphe Mosse, Düsseldorf.** (M-Df-70-C)

Crédit Foncier Neuchâtelois.

L'assemblée générale des actionnaires a fixé à fr. 28 par action le dividende pour l'exercice 1878. Il est payable dès ce jour contre remise du coupon échu, à la Caisse de la Société, à Neuchâtel, et chez les agences dans le canton.

Neuchâtel, 6 février 1879.

H-532-N La Direction.

DANSE PUBLIQUE dimanche 16 courant dans la grande salle de Louis Favre à Hauterive, si le temps est favorable.

Bonne musique en cuivre.

DIXIÈME CONCERT
DE LA
SOCIÉTÉ CHORALE
DE NEUCHATEL

Dimanche 16 février 1879, à 4 h. précises du soir,
AU TEMPLE DU BAS

Avec le concours de Mme WALTER-STRAUSS (soprano) de Bâle, de M. Ad. WEBER (ténor), de Bâle, de M. le prof. J. BURGMEIER (basse), d'Aarau, et de l'orchestre de Berne, sous la direction de M. Ed. MUNZINGER.

PROGRAMME

1. Gallia, lamentation. *Gounod.*
2. Récitatif et Air des Saisons (Automne), pour voix de basse. *Haydn.*
3. La vie d'une rose (Der Rose Pilgerfart). Légende en 2 parties. *R. Schumann.*

Prix des places :

Répétition générale de samedi 15 février, à 7 1/2 h. du soir : 2 fr.

Pour le Concert :
Places réservées et numérotées, fr. 3.
Places non numérotées, fr. 2.

La vente des billets se fera dès samedi matin, de 9 à 12 h., à la **petite salle des Concerts**, et, le jour du Concert, chez M. **A. Gurtler, marchand-tailleur, vis-à-vis du Temple.** (H-537-N)

Les membres passifs de la Société chorale et de l'Orphéon, pourront retirer leurs cartes d'entrée sur présentation de leurs actions, vendredi 14 février, de 10 h. à midi, à la petite salle des Concerts.

COMPAGNIE des VIGNERONS
DE NEUCHATEL

MM. les membres de la Compagnie sont convoqués en assemblée générale pour le vendredi 14 février courant, à 11 h. du matin, à l'Hôtel-de-Ville.

MM. les propriétaires de vignes qui désirent devenir membres de la dite Compagnie, sont invités à s'adresser à cet effet, jusqu'au jour indiqué, à son secrétaire, M. Jean de Merveilleux.

Il est en outre rappelé aux propriétaires non bourgeois qu'ils peuvent se mettre au bénéfice des visites que fait faire la Compagnie, en se faisant recevoir à titre de membres externes. *Le Comité.*

NB. Le *Traité de culture*, publié par la Compagnie, est toujours en vente au prix de fr. 1 l'exemplaire, chez M. G. Favre, coiffeur, rue de l'Hôpital.

711 Une petite famille du canton de Berne recevrait en pension quelques garçons ou filles de la Suisse française. Soins consciencieux. Prix : fr. 550. Le bureau du journal indiquera.

Les amis et connaissances de

M. Gustave-Léopold FIVAZ, horloger,

qui auraient été oubliés dans l'envoi des lettres de faire part, sont informés de son décès survenu le 11 février, dans sa 51e année, et priés d'assister à son enterrement qui aura lieu vendredi 14 courant, à midi et demi.

Domicile mortuaire : faub. du Château 15.

RÉUNION COMMERCIALE, 12 Février 1879

	Prix fait	Demandé.	Offert
Banq. cant. neuch. ex-coup.		630	
Compt. d'escom. Val-de-Tr.		280	
Crédit fonc. neuch. ex-coup.		570	
Suisse-Occidentale . . .		80	85
Soc. de construction . .		55	
Banque du Locle			
Fabrique de télégraphes .			500
Hôtel de Chaumont . . .		205	
Société des Eaux. . . .		410	
Neuchâteloise.			
Grande brasserie			1005
Société de navigation . .			230
Franco-Suisse, obl., 3 3/4 %		335	
Locle Chaux-de-Fonds, 4 1/2			
Société technique obl. 6 %			
" " " 5 %			
Etat de Neuchâtel 4 %. .		465	
" " 4 1/2 % .		99 75	
Oblg. Crédit foncier 4 1/2 %		99 75	
Obligat. municipales . .		99 75	
Lots municipaux. . . .		14 75	

B. BARRELET agent de change et courtier faub. du Lac 21.

Collège de Colombier, vendredi 14 février, à 7 1/2 h. du soir, 3me conférence de M. Ph. Godet. Sujet : **Un poëte qui n'est pas mort de faim.** — Prix d'entrée pour une séance isolée fr. 1.

Communications.

*** Le collège des Anciens de l'Eglise indépendante a également reçu avec une très grande reconnaissance la somme de fr. 142»96 pour sa part du produit de la collecte faite en faveur des pauvres par les membres de la « Neocomia » dans leur séance artistique et littéraire du 7 courant.

*** Nous apprenons que le Comité de secours de Neuchâtel-Serrières qui a recueilli précédemment les dons pour les grêlés de Genève, inondés de France et de la Suisse-Orientale, etc., se réunira aujourd'hui, à 8 heures du soir, à l'hôtel de ville, pour s'occuper activement des mesures à prendre pour venir en aide aux victimes du terrible désastre de Meyringen.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Angleterre. — On a appris lundi la nouvelle de la défaite de la colonne anglaise envoyée contre les Zoulous. Cette nouvelle a causé une grande sensation à Londres.

La colonne, composée d'une partie du 24me régiment, de 600 indigènes et d'une batterie d'artillerie, a été attaquée pendant une reconnaissance. Les canons ont été encloués. 5000 Zoulous ont été tués(?) La colonne anglaise a été à peu près anéantie. Le nombre des Anglais tués est évalué à 500 hommes et 60 officiers. Un convoi d'approvisionnements de 102 voitures et 1000 bœufs, une immense quantité de munitions et de provisions, le drapeau du régiment, sont tombés entre les mains de l'ennemi.

Le cabinet anglais a décidé d'envoyer au Cap de nombreux renforts.

NOUVELLES SUISSES

Berne. — Un grand désastre vient de frapper le village de Meyringen. Le feu a pris chez le boulanger Wenger, à côté de l'hôtel du Sauvage, et activé par un violent föhn, il n'a pas tardé à envahir toute la rue inférieure du village. La partie supérieure est restée intacte et les archives de la commune ont pu être sauvées; mais les hameaux d'Eisenbolgen et de Hausen, qui sont à une faible distance de Meyringen, ont aussi été dévorés par les flammes: ensemble 120 bâtiments environ, dont 60 maisons d'habitation. On parle d'un millier de personnes délogées. Des papiers carbonisés ont été transportés jusqu'à Interlaken, et ce n'est que grâce à une pluie torrentielle que l'on a pu se rendre enfin maître de l'élément destructeur.

Les besoins sont très grands et nous recevrons avec reconnaissance les dons en argent et en nature que l'on voudra bien déposer à notre bureau, en faveur des victimes.

Vaud. — Les journaux vaudois disent que l'incendie de Grandcour a dévoré 12 bâtiments entièrement construits en bois. Quinze ménages sont sans abri. Plusieurs pièces de bétail sont restées dans les flammes.

NEUCHATEL

Grand-Conseil, 11 février. — Le bureau présente son rapport sur la vérification des signatures du pétitionnement demandant le referendum facultatif. Après déduction d'un certain nombre de signatures, il en reste 4090. Le bureau propose à l'unanimité que le peuple soit consulté sur la révision de l'art. 39 de la constitution, ce qui est adopté. Cette votation aurait lieu en mars ou avril.

M. Edouard Mercier, avocat, au Locle est nommé membre de la Cour d'appel en remplacement de M. Gacon-Roulet, décédé.

Séance du 12 février. — MM. G.-A. Bonjour et Emile Baillot sont nommés membres et MM. Albert Matthey-Prévôt et Gottfried Hug suppléants de la Cour de cassation pénale.

Les crédits supplémentaires pour 1878 et les allocations pour construction de maisons d'école sont votés.

Noiraigue et Auvernier sont érigés en paroisses distinctes.

M. Louis-Constant Lambelet développe une motion concernant les boissons alcooliques, qui est renvoyée à l'étude du Conseil d'Etat.

Le Grand-Conseil liquide encore nombre de questions; quelques-unes sont renvoyées au Conseil d'Etat, d'autres à des commissions. L'énumération en serait trop longue.

La reprise de session est close.

— La péripneumonie contagieuse s'étant déclarée dans une étable à Colombier, toutes les étables de ce village sont jusqu'à nouvel ordre placées sous séquestre avec défense aux propriétaires d'en sortir les animaux.

Jusqu'à nouvel ordre, il ne pourra être tenu aucune foire ni marché de bétail dans les districts de Neuchâtel et de Boudry.

— Ces derniers jours, on remarquait que les poulaillers du hameau du Maley près de St-Blaise, étaient ravagés, et 23 coqs et poules avaient déjà été étranglés et dévorés. Un des habitants, M. Edouard Dardel tendit dimanche soir un piége dans une grange, et lundi matin il y trouva, à sa grande surprise, un chat sauvage, de belle taille, pris par une patte. Ignorant la férocité et la vigueur de cet animal, M. Dardel l'attaqua avec un simple gourdin, mais il ne le tua qu'après une lutte longue et acharnée; toujours sa trappe à la patte, le chat faisait des bons formidables pour se soustraire aux coups de son agresseur ou pour se jeter sur lui. Ce bel animal, acquis par M. L. de Coulon pour notre musée, pesait 16 livres.

— Vendredi passé, la société gymnasiale de Neocomia procurait une agréable soirée à un public nombreux et sympathique réuni dans la salle circulaire.

Bien que cette société en soit déjà à sa 12me année d'existence, c'était la première fois qu'elle se présentait en public, mais le manque d'expérience n'a pas empêché nos jeunes étudiants de réussir. Le prologue du président fut court et bon. Dire juste ce qu'il faut est difficile, mais M. B. a su éviter la difficulté; tout en ouvrant la séance avec beaucoup de modestie il l'a fait aussi avec dignité. Les deux récitations furent goûtées; la première, « Les deux Archers » de Victor Hugo, avait un sujet très sombre et l'on voyait avec plaisir que le récitateur devait chasser le naturel pour rester dans son rôle. « Les deux perdrix » récitation de M. de M., fut débitée avec beaucoup de verve et écoutée avec plaisir; peut-être fallait-il tendre trop l'oreille pour entendre le commencement. Les deux pièces de vers surtout recueillirent des applaudissements mérités, l'une faisait preuve d'esprit et la seconde, de M. H., dénotait un véritable talent poëtique. Nous tenons à féliciter l'auteur de la composition de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche ingrate, non pas que sa « Scène féodale » ne puisse donner lieu à mainte critique, mais à cause du bon goût dont il a fait preuve en ne faisant pas intervenir d'amourette dans son travail.

La première des comédies, *le Jury*, quoique bien jouée en général, nous a paru manquer parfois d'entrain; peut-être ne ferions-nous pas cette réflexion sans le succès incontestable de la seconde, où M. J. a déployé au milieu d'un rire non interrompu son génie comique.

N'oublions pas de dire que le morceau de musique fut digne des travaux littéraires.

L'ensemble de la séance a fait voir que nos étudiants savent travailler dans leurs séances ordinaires et nous croyons pouvoir dire à M. R. que la *Parque* n'est pas près de trancher une vie fondée sur une base aussi solide. — Si nous n'avons guère ici que des éloges à adresser, c'est que nous aimons Neocomia, que nous nous associons à la généreuse pensée qui a provoqué cette soirée, et que si nos éloges sont mérités, ils s'adressent non à des acteurs mais à des étudiants du Gymnase.

Enfin, que nos amis se souviennent que leur nom de « Neocomia » leur impose des devoirs, et que pour les cœurs bien nés le succès n'est qu'un encouragement.

P.